

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026

Convocation

La Présidente,
Le Vice-Président,
Les membres du Conseil d'Administration,
Le Directeur,
Et toute l'équipe d'animation,

Ont le plaisir de vous convoquer à :

L'Assemblée Générale Ordinaire (pour l'exercice 2025)

Qui se tiendra le **Jeudi 2 avril à 18h30**, dans le Hall de la « Condition des Soies »,
7 rue Saint Polycarpe - 69001 Lyon.

Ordre du jour :

- Présentation et vote du Rapport Moral, du Rapport financier et du Budget 2026,
- Présentation du Rapport d'activité
- Temps d'évaluation du projet social 2023-2027,
- Elections des Membres du Conseil d'Administration.

Un buffet convivial clôturera cette Assemblée générale.

un espace et un buffet pour vos enfants seront organisés à cette occasion, n'hésitez pas à venir avec eux.



POUVOIR

Je soussigné(e).....

Adhérent(e) du Centre Social « Quartier Vitalité », donne pouvoir à :

M. (Nom, Prénom).....

qui me représentera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du jeudi 2 avril 2026.

Fait à.....

Le.....

« Bon pour pouvoir »
(Mention manuscrite)

Signature :

Extrait des statuts de l'Association « Quartier Vitalité »

Article 11 : Assemblées Générales – Dispositions communes

- Tous les Membres de l'Association à jour de leur cotisation selon les délais prévus à l'article 10 des présents statuts, ont accès aux Assemblées Générales et participent aux votes.
- Les Assemblées Générales sont ordinaires ou extraordinaires. Leurs décisions régulièrement adoptées s'imposent pour tous.
- Chaque Membre dispose d'une (1) voix lors de chaque vote.
- Les personnes morales sont représentées conformément à l'article 6 des présents statuts.
- Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration par simple lettre, ou affichage et voie de presse au moins quinze (15) jours à l'avance. La convocation contient l'ordre du jour fixé par le Conseil d'Administration.
- Les Assemblées Générales ne peuvent statuer que sur les questions figurant à l'ordre du jour.
- Le Président de l'Association préside les Assemblées Générales. En cas d'empêchement, il se fait représenter par un autre membre du Bureau.
- Une même personne ne peut être titulaire de plus de deux pouvoirs lors des Assemblées Générales.
- Les Assemblées Générales peuvent entendre toute personne susceptible d'éclairer leurs délibérations.
- Les votes s'effectuent à main levée, sauf à ce qu'un Membre de l'Assemblée demande un vote à bulletin secret.

Le soutien que vous nous apportez au quotidien nous permet de faire vivre collectivement un projet fondé sur le partage de valeurs telles que, le respect de la dignité des personnes, la solidarité et la démocratie. Nous vous en remercions et nous espérons que vous nous ferez l'honneur de votre présence à ce temps fort de l'Association.





CANDIDATURE

Je soussigné(e).....

Déclare me porter candidat(e) à l'élection des Membres du Conseil d'Administration du Centre Social « Quartier Vitalité » qui se déroulera le :

**Jeudi 2 avril 2026 à 18h30
à la Condition des Soies**

J'ai bien pris connaissance de la nécessité d'être à jour du versement de mes cotisations pour la saison 2025-2026, afin de pouvoir être éligible à cette élection.

Je reconnais avoir pris connaissance des statuts de l'Association « Quartier Vitalité » et que les adhérents qui désirent se présenter aux élections du Conseil d'Administration, peuvent déposer leur candidature à l'Accueil du Bâtiment jusqu'au lundi 16 mars 2026.

Je souhaite me présenter dans le collège :
(Cocher la case de votre choix)

- ☐ Habitants
☐ Associations, pour représenter l'Association :

Fait à Lyon, le :

Signature :

